

Agent de Sécurité Conducteur de Chien d'Intervention

Durée

**315 heures
hors examen**

**Nombre de
Stagiaires**

12 maximum

Prix

**3690 €
(intra et groupé
nous consulter)**

Public

Pour tous les agents de sécurité assurant une surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles ou dans les véhicules de transport public de personnes.

Prérequis

- Les stagiaires sont titulaires de la carte professionnelle « surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou de gardiennage » en cours de validité conformément au livre VI du code de la sécurité intérieure (+ préalable si expiré).

Pour le chien, les prérequis sont :

- Être âgé de 18 mois minimum à l'issue de la formation, carnet de santé (passport européen) à jour au niveau des vaccins (vaccinations : Carré, Hépatite contagieuse, Leptosiose, Parvovirose, Rage et les deux formes de Toux de chenil, formes virale et bactérienne), carte d'identification du chien, attestation d'assurance responsabilité civile incluant la détention de son chien, le stagiaire doit être propriétaire du chien dans les 15 jours qui suivent le démarrage de la formation, et donc obligatoirement lors du passage de l'examen, le chien doit être inscrit au LOF ou appartenir au phénotype correspondant à une des races de chiens habilités au mordant définie par la société centrale canine (cf liste en bas de page).
- Pour les chiens de 2ème catégorie : Doit être reconnu apte à l'issue du test de comportement obligatoire d'entrée en formation et être à jour au niveau des formalités administratives, Les chiens de 1ère catégorie sont interdits en formation.

Objectif

Former le personnel désireux d'accéder à l'un des métiers du secteur de la sécurité privée (Cynophile) en remplissant les conditions du décret du 6 septembre 2005, modifié le 3 août 2007 pris en application de la loi sur la sécurité intérieure n°2003-239 et/ou mettre en conformité les agents et les entreprises par rapport à l'obligation d'aptitude professionnelle.

Compétences

- Capacité à maîtriser et appliquer les dispositions légales et réglementaires y compris cynophiles en situation professionnelle.
- Capacité à l'utilisation optimal de son chien pour filtrer, accueillir mais aussi pour sa défense ou celle d'autrui dans le respect strict de la légitime défense, y compris le droit de retrait.
- Exercer l'activité de prévention sécurité dans le respect de la réglementation concernant l'activité, le métier et l'usage du chien, et dans le cadre général du droit.
- Capacité à prévenir, détecter et intervenir professionnellement de jour comme de nuit en fonction de consigne et dans les environnements divers.

Méthode pédagogique

- Théorie : exposés débats - débat avec support de PréAO.
- Pratique : mise en situation et travaux pratiques.

Évaluation / Examen

Évaluation UV1: QCU (question à choix unique), 15 questions, 45 secondes par questions.
Évaluation UV2 : QCU 15 questions, 45 secondes par questions.
Évaluation UV3, UV4 & UV5 : Épreuve pratique : mise en situation sur un contexte tiré au sort par le candidat.

Validation

Diplôme de niveau 3 - ASCCI - RNCP29539

Délai d'accès

Environ 3 semaines sous réserve de satisfaire aux pré-requis.

Agrément

Agrément CNAPS : FOR-093-2027-03-30-20220585863

Taux de Réussite

99 %

PROGRAMME

UV1 : Intervenir en situation professionnelle

- Maîtriser son intervention pour évaluer, détecter, décider, remédier
- Intervenir en toute circonstance avec son chien en tenant compte des consignes, de son environnement des publics

UV2 : Acquérir les règles de bien être de son animal

- Optimiser son animal dans les domaines physiologiques et psychologiques
- Historique des canidés évolution des espèces
- Les études et l'éthologie - les instincts
- La communication règle de base
- L'anatomie
- Les individualités et groupe génétique
- Le conditionnement
- Les règles de santé
- Règlementaire, de l'habitat, des hygiènes, des gestes de premier secours

UV3 : Communiquer - rendre compte en externe et en interne

Communiquer en binôme en externe et en interne :

- Avec les secours : message d'alerte, accueil et guidage
- Avec les personnes impliquées
- Avec sa hiérarchie : rendre compte (main courante, compte rendu oral ou écrit)
- Avec les partenaires (individuellement et en binôme)
- Avec le public (individuellement et en binôme)

UV4 : Appliquer les dispositions légales et réglementaires et légales y compris cynophiles

- Prendre en compte l'activité mentionnée au 1° de l'article L. 611-1 du livre VI du code de la sécurité intérieure avec l'usage d'un chien
- Maîtriser le code de déontologie du respect et du bien être de son animal
- Prendre en compte la réglementation spécifiques et les services dédiés : Code rural et connaissance des lois chiens dangereux de 1999 et 2008. Le rôle de la SCC, les groupes et race qui les composent
- Respecter le cadre légale avec son chien

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Matériels de protection pour la pratique du mordant : chiffons, boudins, manche de débouillage, deux costumes de protection dont un costume de déconditionnement, un gilet de frappe muselée
- Un registre au mordant permettant d'établir le suivi de la formation du binôme maître-chien
- Un lecteur de puces électroniques permettant l'identification des chiens
- Un pistolet d'alarme 6 millimètres